

FÊTES DE JUILLET AU PARC DES EXPOSITIONS
ET DE LOISIRS DE SAINT PAUL DU
06 AU 16 JUILLET 2023

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT

Je soussigné(e) M.....:.....

Demeurant à

Tél. : - fixe : G.S.M. : E-MAIL :

Représentant légal de l'établissement.....

Sis à l'adresse suivante :

Inscrit au R.C. sous le n°:.....ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :.....

1/ Sollicite de l'Autorité Municipale un **PERMIS DE STATIONNEMENT** pour participer à la FÊTE FORAINE organisée du 06 au 16 JUILLET 2023,

Emplacement souhaité :

Zone :.....- Linéaire de.....mètres - Nature de l'activité :.....

Pour les attractions foraines (manèges, petites grues ...) :.....m²

2/ M'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés à la signature du contrat d'occupation et à respecter scrupuleusement les dispositions du règlement municipal régissant l'organisation de cette manifestation ainsi que les lois et règlements régissant mon activité.

Modalités de paiement :

Au-delà 300€ le règlement se fera uniquement par carte bancaire ou chèque certifié

3/ Pièces à fournir :

Remplir la fiche de renseignements au verso, et fournir les pièces suivantes :

1. Photocopie de la pièce d'identité du demandeur.
2. Justificatif d'adresse (facture d'eau, EDF...)
3. Attestation d'inscription au Registre du Commerce ou Répertoire des Métiers **de moins de trois mois**,
4. Attestation d'assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile de l'exploitant vis-à-vis des tiers.
5. Pour les marchands ambulants : photocopie conforme de la carte de commerçant non sédentaire à jour.
6. Pour les vendeurs de produits alimentaires : attestation de formation à l'hygiène alimentaire.
7. Pour les exploitants d'attractions foraines : attestation de contrôle de conformité du matériel, photos
8. Une photo des intervenants pour le badge
9. Préciser le nombre de véhicules

Ces justificatifs doivent être fournis avant la délivrance du permis de stationnement

Toute demande incomplète ou hors délais sera rejetée.

Fait à....., le.....2023

Le Demandeur

NOTA : Document à adresser dûment complété et signé à la Mairie de SAINT PAUL avant le 29/04/2023 (Cachet de la poste faisant foi) Pour être informé de la suite réservée à votre demande, nous vous invitons à prendre contact avec le Service au 0262 45 90 69/0262 45 80 17

**FÊTES DE JUILLET AU PARC DES EXPOSITIONS
ET DE LOISIRS DE SAINT PAUL DU
01 AU 16 JUILLET 2023**

4/ **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Votre activité a pour objet la vente de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Produits alimentaires et de restauration | <input type="checkbox"/> Débit de boissons à joindre |
| <input type="checkbox"/> Manèges, jeux et attraction | |
| <input type="checkbox"/> Produits ménagers | <input type="checkbox"/> Autres (préciser lesquels) : |

Votre activité sera exercée :

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| Au moyen de tables sur tréteaux ou étals | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Au moyen d'un véhicule aménagé
que la longueur et la largeur du véhicule:..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON indiquer le type ainsi |

Votre activité nécessite-t-elle un raccordement électrique OUI NON indiquer la puissance minimale nécessaire

Nombre d'appareils envisagés :

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Une plaque électrique | <input type="checkbox"/> Une friteuse électrique |
| <input type="checkbox"/> Un équipement à gaz | <input type="checkbox"/> Une friteuse à gaz |
- Un autre type d'équipement(s) que ceux désignés ci-dessus (indiquer lequel)

Envisagez-vous d'exploiter une attraction (manège, etc...) OUI NON précisez le type, les dimensions de l'équipement et la surface minimum nécessaire.

COPIE DES ATTESTATIONS DE CONTRÔLE OBLIGATOIRE

RACCORDEMENT ELECTRIQUE :

POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES ATTRACTIONS FORAINES ;

Vous devez obligatoirement disposer :

- de votre propre armoire de protection (protection calibrée + interrupteur différentiel de 30mA ou 5G4+ protection mécanique.

- d'un contrôle technique de moins de 6 mois de votre installation électrique

Aucun appareil électrique ne sera raccordé directement sur le coffret communal.

FÊTES DE JUILLET
BRADERIE AU CENTRE VILLE DE SAINT PAUL
DU 06 AU 16 JUILLET 2023

Je soussigné(e) M.....:.....

Demeurant à

Tél. : - fixe :G.S.M. : E-MAIL :

Représentant légal de l'établissement.....

Sis à l'adresse suivante :

Inscrit au R.C. sous le n°:.....ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :.....

1- Sollicite de l'Autorité Municipale un **PERMIS DE STATIONNEMENT** pour participer à la BRADERIE COMMERCIALE organisée du 06 au 16 JUILLET 2023,

Emplacement souhaité :

Nom de la rue:.....Linéaire : 3 mètres 4 mètres

Aucune modification de métrage sera faite une fois que l'emplacement est attribué et le permis édité

Nature de l'activité :Ou pour les attractions foraines (manèges, petites grues :.....m²

NOTA : Remplir la fiche de renseignements au verso, et fournir les pièces suivantes :

1. Photocopie de la pièce d'identité du demandeur.
2. Justificatif d'adresse (facture d'eau, EDF...)
3. Attestation d'inscription au Registre du Commerce ou Répertoire des Métiers **de moins de trois mois**,
4. Les commerçants dans le périmètre de la braderie pourront fournir un Extrait de K-Bis de plus de trois mois joint avec une photocopie de la Contribution Économique Territoriale (CET)
5. Attestation d'assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile de l'exploitant vis-à-vis des tiers.
6. Carte de commerçant non sédentaire à jour
7. Pour les vendeurs de produits alimentaires : attestation de formation à l'hygiène alimentaire.
8. Pour les exploitants d'attractions foraines : attestation de contrôle de conformité du matériel

**Ces justificatifs doivent être fournis avant la délivrance du permis de stationnement ;
Toute demande incomplète ou hors délais sera rejetée.**

2 - M'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés à la signature du contrat d'occupation et à respecter scrupuleusement les dispositions du règlement municipal régissant l'organisation de cette braderie ainsi que les lois et règlements régissant mon activité.

Modalités de paiement :

Au-delà 300€ le règlement se fera uniquement par carte bancaire ou chèque certifié

Fait à....., le.....2023

Le Demandeur

NOTA : Document à adresser dûment complété et signé à la Mairie de SAINT PAUL avant le 29/04/2023 (Cachet du service courrier faisant foi)
Pour être informé de la suite réservée à votre demande, nous vous invitons à prendre contact avec le Service au 0262 45 90 69/0262 45 80 17

**FÊTES DE JUILLET
BRADERIE AU CENTRE VILLE DE SAINT PAUL
DU 06 AU 16 JUILLET 2023**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1 – Votre activité a pour objet la vente de :

Produits alimentaires et de restauration

Vente obligatoire sous vitrine

Textiles – prêt à porter,

Produits ménagers

.....

2 – Votre activité sera exercée :

- au moyen de tables sur tréteaux ou étals

OUI

NON

- au moyen d'un véhicule aménagé

OUI

NON

Si OUI, indiquer le type ainsi que la longueur et la largeur du véhicule:.....

3 – Votre activité nécessite-t-elle un raccordement électrique OUI NON

Si OUI, indiquer la puissance minimale nécessaire

Nombre d'appareils envisagés :.....

4 – Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

une plaque électrique

une friteuse électrique

un équipement à gaz

une friteuse à gaz

Un autre type d'équipement(s) que ceux désignés ci-dessus (indiquer lequel)

5 – Envisagez-vous d'exploiter une attraction (manège, etc...) OUI NON

Si OUI, précisez le type, les dimensions de l'équipement et la surface minimum nécessaire.

COPIE DES ATTESTATIONS DE CONTRÔLE OBLIGATOIRE

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE :

POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES ATTRACTIONS FORAINES

Vous devez obligatoirement disposer :

- de votre propre armoire de protection (protection calibrée + interrupteur différentiel de 30mA ou 5G4 + protection mécanique.

- d'un contrôle technique de moins de 6 mois de votre installation électrique

NB : Aucun appareil électrique ne sera raccordé directement sur le coffret communal.